



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Représentation permanente
auprès des Nations unies à Genève

35^e session du groupe de travail de l'examen périodique universel

LAOS

Intervention du Luxembourg

(Genève, le 21 janvier 2020)

Monsieur le Président,

Le Luxembourg remercie la République démocratique populaire lao pour la présentation de son rapport national.

Le Luxembourg se félicite de son partenariat établi à titre bilatéral avec le Laos et salue les progrès socio-économiques réalisés depuis son dernier passage à l'EPU. En même temps, le Luxembourg encourage les autorités laotiennes à veiller à ce que les politiques nationales soutiennent un développement équitable dans l'ensemble du pays, en portant une attention particulière aux groupes vulnérables.

Le Luxembourg souhaite formuler les 5 recommandations suivantes au Laos:

1. Garantir l'exercice effectif de la **liberté d'expression** en réformant sa législation sur les médias ainsi que celle sur la lutte contre la cybercriminalité ;
2. Garantir l'exercice effectif de la liberté d'expression, de réunion et d'association en réformant sa législation afin de ne pas entraver le travail des **ONG et des défenseurs des droits de l'homme** ;
3. Améliorer la planification des projets de développement et d'investissement pour **éviter les déplacements forcés** et améliorer les plans de réinstallation et d'indemnisation pour l'expropriation des terres ;
4. S'engager sur la voie de l'**abolition définitive de la peine de mort** et ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
5. **Adhérer au Statut de Rome** de la Cour pénale internationale ;

Je vous remercie, Monsieur le Président.

[Temps de parole : 1min15 ; N. 29 ; 21.01.20 après-midi]